

Dans le présent document, vous trouverez les conditions de la garantie dont vous bénéficiez pour l'achat d'une pièce de rechange originale.

GARANTIE ÉLÉMENTAIRE PIÈCES DE RECHANGE

Nous garantissons 6 mois à compter de l'achat l'excellente qualité et le bon fonctionnement de la pièce de rechange originale **neuve** que vous venez d'acquérir. Cette garantie ne couvrant que les pièces de rechange acquises **directement** auprès du fabricant, il est indispensable d'en présenter la facture pour toute réclamation.

QUE COUVRE LA GARANTIE ?

La présente garantie donne droit au remplacement gratuit de la pièce de rechange originale **neuve** que vous avez acquise au cas où elle présenterait une anomalie quelconque, à condition que cette dernière soit due à un défaut de fabrication qui en perturbe le fonctionnement. Elle n'en couvre en aucun cas le retour, ni les frais de transport.

Nous pouvons vous demander à tout moment d'envoyer la pièce défectueuse dont le remplacement a été sollicité, afin de vérifier par nous-mêmes l'existence du défaut. Sa remise est une condition indispensable pour la validité de la présente garantie.

Pour exercer les droits de la présente garantie, vous devez accréditer la date d'acquisition de la pièce de rechange en produisant la facture de l'achat correspondant.

QUE NE COUVRE PAS LA GARANTIE ?

N'assumant pas la responsabilité de certains aspects étrangers à son activité, il existe des pannes et des dommages que cette garantie ne peut pas couvrir.

Lorsqu'elle vous est remise, veuillez donc vérifier l'état de la pièce de rechange originale acquise et vous assurer que c'est bien la bonne avant de l'installer. N'oubliez pas que, si le diagnostic est erroné, il se peut que la pièce de rechange acquise ne fonctionne pas bien ou ne résolve pas la panne. Tout dégât, dommage ou défaut de fonctionnement imputable à une erreur dans le choix de la pièce, à une mauvaise installation ou un usage non approprié de la pièce de rechange, entraînera la perte de la couverture de cette garantie et celle de l'équipement où pourrait être installée ladite pièce de rechange.

La présente garantie perd toute validité si la pièce défectueuse ne nous est pas envoyée lorsque nous en faisons la demande pour vérification du défaut.

Dans tous les cas, sont exclus de la couverture de la présente garantie :

- Les pannes ou les dommages occasionnés à la pièce de rechange qui ne peuvent pas être attribués à sa conception ou sa fabrication, et ont pour cause des conditions externes, des dégâts imputables à des chocs ou des coups, des dommages dus aux conditions climatiques ou à des phénomènes naturels, ainsi qu'à des influences externes telles que des

- hausse de tension et/ou de pression.
- Les pannes ou les dommages occasionnés à la pièce de rechange par un usage indu ou contraire à la finalité définie par le fabricant, en raison d'une mauvaise manipulation, de l'utilisation de produits de nettoyage ou d'agents chimiques inadaptés, de dommages occasionnés par des effets chimiques ou électrochimiques de l'eau, ainsi qu'en raison d'installations ou de montages incorrects, de conditions environnementales générales anormales ou d'une mauvaise conservation de l'équipement suite à la non-observance des opérations d'entretien ou de nettoyage, selon les instructions d'utilisation.
 - Le remplacement ou la réparation de pièces usées, incluses dans la maintenance et le nettoyage habituel de l'équipement ; et de celles que le fabricant peut recommander de remplacer au bout d'un certain temps ou d'un nombre de cycles de travail donné.
 - Le remplacement ou la réparation de pièces fragiles et/ou esthétiques dont la défaillance, rupture ou détérioration ne peut pas être attribuée à un défaut de fabrication.
 - Les composants électriques et/ou électroniques, car le défaut peut dans ce cas provenir de la mauvaise manipulation, par le réparateur, d'installations défectueuses dont le montage et les dégâts ne sont pas de notre responsabilité et qu'il nous est impossible de vérifier.

Enfin, la garantie est annulée si la pièce de rechange est installée dans des équipements où ont été montées des pièces non originales, des pièces supplémentaires ou des accessoires différents de ceux que recommande le fabricant.

AVERTISSEMENT IMPORTANT:

Pour avoir droit à cette garantie, il est indispensable d'apporter la preuve de la date de réception de la pièce de rechange neuve, en en présentant la facture. Merci de conserver la facture de votre achat.

À l'exception des garanties expresses détaillées plus haut, nous n'offrons aucune autre garantie, expresse ou implicite, ou sous une autre forme, concernant le produit, son adéquation pour toute autre finalité ou d'un quelconque autre type. Dans la mesure où les lois locales le permettent, nous déclinons toute responsabilité en cas de défaut, d'inconvénance, de restriction ou d'incapacité à utiliser ce produit, pas même pour manquement à une quelconque garantie expresse ou implicite.